

SIAME

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels

Electriques

Société Anonyme au capital de 14.040.00 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

RC : B1126321997 ; MF : 011723QAM000

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 Mai 2015 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014;
- 2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- 6 - Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014;
- 8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2014;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2014;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2014;
- 11 - Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.
- 13 - Pouvoirs pour formalités.

Le Président Directeur Général

Mongi Jelassi

الشركة الصناعية للأجهزة والآلات الكهربائية

«سيام»

شركة خفية الإسم رأس مالها 14.040.000 دينار

المنطقة الصناعية قربالبية 8030

س ت : B1126321997 ، م ج : 011723QAM000

إستدعاء إلى الجلسة العامة العادية للمساهمين

يدعو مجلس الإدارة السادة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية المقرر انعقادها يوم الخميس 28 ماي 2015 على الساعة التاسعة صباحا وذلك بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات، الكائن بدار المؤسسة، الشارع الرئيسي نهج بحيرة تركانا - 1053 ضفاف البحيرة - تونس، للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1 - التلاوة و المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2014؛
- 2 - النظر في التقرير العام و الخاص لمراقب الحسابات المختوم في 31 ديسمبر 2014؛
- 3 - التلاوة و المصادقة على القوائم المالية و تقرير النشاط لشركة "سيام" المختومة في 31 ديسمبر 2014؛
- 4 - التلاوة و المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية؛
- 5 - توزيع نتيجة السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014 ؛
- 6 - النظر في تقرير النشاط لمجمع "سيام"؛
- 7 - التلاوة و المصادقة على القوائم المالية المجمعة لمجمع "سيام" المختومة في 31 ديسمبر 2014؛
- 8 - النظر في تقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة لمجمع "السيام" المختومة في 31 ديسمبر 2014؛
- 9 - إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في تصرفهم للسنة المحاسبية 2014؛
- 10 - تحديد منحة الحضور لفائدة أعضاء مجلس الإدارة؛
- 11 - تجديد مهام أعضاء مجلس الإدارة؛
- 12 - إعلام المساهمين بتجاوز العتبات في رأس مال الشركة و سير عملية إعادة شراء الأسهم الذاتية؛
- 13 - منح نفوذ للقيام بالإجراءات القانونية.

الرئيس المدير العام

المنجي الجلاصي

SIAME

Assemblée Générale Ordinaire du 28 Mai 2015

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2014 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 1.921.588,662 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2014 s'élevant à 1.872.857,873 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.872.857,873
Résultats reportés ex 2013	1.921.588,662
Total	3.794.446,535
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	400.000,000
Solde	3.394.446,535
Dividendes à distribuer (0,100 dinar /action) à prélever sur le Report à nouveau de l'ex 2013	-1.386.851,500
Report à nouveau ex 2013 (en franchise de la retenue à la source)	534.737,162
Report à nouveau ex 2014 (soumis à la retenue à la source)	1.472.857,891

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action soit un montant total de 1.386.851,500 Dinars à prélever en totalité sur le report à nouveau 2013 et seront exonéré de la retenue à la source de 5%.

Le dividende sera mis en paiement à partir du / / 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2014 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de Mille Cinq Cent Dinars (1500,000), par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Expiration du mandat
Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Mr Mohamed Saidane	AGO 2017
Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté COTUNAL représentée par Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Sté SOTIC représentée par Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté INTERMETAL représentée par Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Sté PROSID représentée par Mr Mohamed Saidane	AGO 2017

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.